

par A. R.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS
DES
SÉANCES DE L'ANNÉE

1909

ANTOINE THOMAS
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

REMARQUES SUR TROIS GLOSES DU
« CORPUS GLOSSARIORUM LATINORUM »

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC IX

Recueil paraissant tous les mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec
planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

Bibliothèque Maison de l'Orient



151533

REMARQUES SUR TROIS GLOSES

DU

« CORPUS GLOSSARIORUM LATINORUM »

PAR M. ANTOINE THOMAS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

En publiant le *Corpus glossariorum latinorum* rêvé, mais à peine ébauché, par Gustav Loewe, M. le professeur Georg Goetz, de l'Université d'Iéna, a rendu un service signalé à la philologie. Les tomes II-V de ce recueil monumental ont paru, sous les auspices de l'Académie de Saxe, de 1888 à 1894 ; on attend toujours le tome I, qui doit contenir l'introduction, et dont M. Goetz a publié une substantielle esquisse dans l'article intitulé : « Lateinische Lexicographie » qu'on peut lire dans la nouvelle édition donnée par M. Georg Wissowa de l'ouvrage classique de Pauly, *Real-Enzyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*. M. Goetz a pour ainsi dire couronné le *Corpus* en le faisant suivre d'un *Thesaurus glossarum emendatarum* en deux volumes, dont le dernier date de 1901. Mais quelle que soit la science qu'il y a déployée, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en pleine valeur les immenses matériaux qui se trouvent maintenant, sur la foi

des manuscrits, à la disposition du public savant. Les premiers philologues qui se sont appliqués, dès le xvi^e siècle, à l'étude et à la critique des gloses et des glossaires, étaient surtout préoccupés de démêler dans ce chaos les éléments antiques propres à préciser notre connaissance de la langue, des institutions, des mœurs du monde romain. Ce n'est qu'à une époque relativement récente que l'attention des romanistes s'est portée de ce côté, et qu'on a discerné dans le sol crevassé de cette nécropole linguistique quelques pousses nouvelles annonçant déjà la végétation vigoureuse qui devait s'épanouir dans tout l'Occident sous le nom de langues néo-latines ou romanes ¹.

C'est uniquement sous ce dernier aspect que ma compétence limitée m'autorise à envisager le *Corpus glossariorum latinorum*. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, dans mes recherches étymologiques, de mettre en lumière l'intérêt de gloses qui n'avaient pas obtenu l'attention qu'elles méritaient ². J'examinerai aujourd'hui trois nouveaux sujets, en m'efforçant de faire apparaître les fils ténus qui relient le

1. A signaler particulièrement l'article de M. W. Meyer-Lübke intitulé *Zu den lateinischen Glossen*, qui a paru en 1903 dans les *Wiener Studien*, XXV, 90-109.

2. Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici la liste alphabétique des mots ou formes dont j'ai eu à m'occuper jusqu'à ce jour. La voici, aussi complète que ma mémoire me la fournit : *aliena* (*Nouv. Essais de philol. franç.*, p. 277), *amera* (*ibid.*, p. 157, et *Romania*, XXXIII, 211), *beronigario* (*Romania*, XXXVII, 435, et *Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 506), *canapis* (*Mélanges d'étymol. franç.*, p. 50, n. 2), *caniculata* (*Nouv. Essais*, p. 200), *catanum* (*ibid.*, p. 189), *cimussa* (*Romania*, XXXIII, 217), *delerus* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 176, n. 1), *deliberium* (*Nouv. Essais*, p. 113), *glubare* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 70), *glutus et gutturnia* (*ibid.*, p. 84), *inter-ruscus* (*Romania*, XXXVII, 119), *lapationes et lappaio* (*Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 517), *odicus* (*Nouv. Essais*, p. 309), *peretrus* (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 117), *pomerius* (*Nouv. Essais*, p. 125), *porcacla* (*Romania*, XXXIII, 227), *portolaica* (*Nouv. Essais*, p. 320), *posterionem* (*Romania*, XXXVII, 130), *sarminia* (*Romania*, XXXIII, 215), *trico[s]cinare* (*Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 527).

présent au passé dans l'évolution de la parole humaine depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine.

I

Le recueil de gloses dit *Abavus*, publié par M. Goetz d'après plusieurs manuscrits dont le plus ancien remonte au VIII^e siècle, contient la glose suivante :

exortus abortus ¹.

En latin classique, *exoriri* et *aboriri* ont des sens directement contraires : le premier signifie « naître », le second « mourir avant de naître » et, au sens transitif, « mettre au monde un enfant mort ». Quel fond faut-il faire sur cette glose ? M. Goetz ne le dit pas. A première vue, et sans rechercher si l'on est en présence de substantifs ou de participes passés, on sera porté, malgré le témoignage concordant de tous les manuscrits, à corriger *abortus* en *obortus*, le verbe *oboriri* étant à peu près synonyme de *exoriri*. Cette correction est d'autant plus plausible que le même recueil contient ailleurs la glose inverse :

obortus exortus ².

On peut se demander néanmoins si cette faute graphique ne repose pas sur un fait linguistique réel, par exemple l'attribution au verbe *exoriri* d'un sens qui appartient proprement à *aboriri*. *Aboriri* ne s'est perpétué dans l'usage vulgaire que grâce à un verbe nouveau dérivé de son supin, à savoir *abortare*, plus rarement *abortire* : de là le français *avorter*, le provençal *avortar*, l'italien dialectal *aortire*, etc. C'est un fait bien connu. Mais l'on n'a pas pris garde à

1. *C. gl. lat.*, IV, 339, 8.

2. *C. gl. lat.*, IV, 370, 28.

une curieuse particularité de la lexicographie dialectale de la France du nord. Dans la Picardie¹ et dans l'Artois, l'idée « avorter » est rendue par un verbe qui ne peut pas remonter au même type étymologique que le français courant *avorter* : ce verbe est *échorter*, qui se prononce dans certaines localités *écheurter* ou *échouarter*, pour lequel on trouve aussi les variantes *ensorter*, *enchorter*, et qui a presque partout donné naissance au substantif *échortin* « avorton² ».

Deux étymologies ont été proposées pour notre mot. Delboule l'a rapproché de l'ancien français « *escors*, *escort*, ventre, giron »³, mais avec une grande réserve, et Deseille, qui ne semble connaître que le substantif *échortin*, a pensé à l'anglais *short* « court ». Il est inutile de montrer le mal fondé de ces deux opinions. Bien que nous n'ayons pas de textes du moyen âge, l'analogie des formes picardes actuelles *échamer* « essaïmer », *écherter* « essarter », etc., nous autorise à admettre une forme antérieure **essorter*, qui subsiste, avec une nasalisation, dans la variante *ensorter* : cette forme remonte clairement à un type de latin vulgaire **exortare*, employé au sens du latin classique *abortare*. Donc, selon toute vraisemblance, la vieille glose *exortus abortus* n'est pas seulement le résultat d'une erreur matérielle de scribe, mais elle est aussi le très précieux indice

1. A la Picardie se rattache une étroite bande linguistique qui appartient administrativement au département de la Seine-Inférieure, notamment la vallée d'Yères.

2. Voir Corblet, *Dict. du patois picard*, p. 378 ; Delboule, *Gloss. de la vallée d'Yères*, p. 127 ; Deseille, *Gloss. du patois des matelots boulonnais*, p. 125 ; Ledieu, *Gloss. du patois de Démuin*, p. 77 ; Edmont, *Lexique Saint-Polois*, p. 192 ; Haignéré, *Patois boulonnais, Vocabulaire*, p. 216, etc. Le verbe et le substantif ne se disent que des animaux ; toutefois, M. Edmont remarque qu'à Saint-Pol le verbe s'emploie quelquefois dans le sens figuré de « ne pas réussir ».

3. En réalité *escors* (avec *o* fermé : cf. le rouchi actuel *écour*) signifie exclusivement « giron ».

d'un fait linguistique réel auquel elle permet d'attribuer une date relativement reculée.

Ce fait linguistique, quelle en est au juste la nature ? Le qualifiér de « substitution de préfixe », c'est le définir matériellement, ce n'est pas l'expliquer. Bien que le latin *abortare* ait pour correspondant sémantique le grec ἐκτιπρώσκειν, la substitution de **exortare* à *abortare* dans la latinité vulgaire peut difficilement être attribuée à une influence savante de ce genre. Je crois que nous ne devons considérer que le latin lui-même. Or, quel que soit le sens propre et distinct des préfixes *ab* et *ex*, il arrive qu'en se combinant avec un même verbe simple, ils donnent naissance à des verbes composés dont le sens est très voisin, parfois même identique : *aberrare* et *exerrare*, *abhorrere* et *exhorrere*, *abscidere* et *excidere*, *abundare* et *exundare*, *avehere* et *evehere*, *avellere* et *evellere*, etc. Il a suffi de quelques couples de ce genre pour que l'analogie ait fait créer **exortare* à côté de *abortare*, et si nous devons nous étonner de quelque chose, c'est plutôt (étant donné le peu de vitalité du préfixe *ab* dans le latin vulgaire) de la conservation du verbe *abortare* dans la langue générale que de la naissance du verbe *exortare*, relégué par des circonstances que nous ne connaissons sans doute jamais dans ce coin de la Gaule où vivaient ceux que les Romains se plaisaient à appeler **extremi* ou *ultimi hominum Morini*, et dont les descendants ont encore sur les lèvres le son révélateur d'une vibration de la pensée décadente de Rome.

II

Dans un *Hermeneuma* dont le plus ancien manuscrit (Vatic. Reg. 1260) remonte au x^e siècle, on lit la glose suivante :

Azima, id est alisum ¹.

M. Goetz, dans le *Thesaurus glossarum emendatarum*, I, 122 (art. AZYMA), accompagne d'un point d'interrogation le mot *alisum*. M. Heraeus y voit la transcription pure et simple du grec ἀλεισον et croit que le glossateur a confondu ἄζυμα avec ζέμα ². Mais ἀλεισον désigne une sorte de vase et ζέμα signifie « jus, décoction » : l'idée qui s'est présentée à l'esprit de M. Heraeus n'a pas grande vraisemblance. Il est évident que le mot à forme latine *alisum* est identique à l'ancien français *alis*, dont on a plusieurs exemples dans l'emploi d'adjectif avec le sens « azyme » et qui s'est conservé jusqu'à nos jours, avec ce même sens ou un sens dérivé dans les parlers de la Saintonge, du Poitou et du Bas-Maine ³. Au xvi^e siècle, Bernard Palissy, qui était bon observateur, sinon linguiste de profession, a fort bien défini l'adjectif féminin qu'il écrit *alisez* : « *Alizes*, sont les choses serrées, comme le caillou, et le pain broyé auquel n'a été donné lieu de se lever, et toutes choses qui sont si bien condensées qu'il n'y a aucuns pores apparents. » L'expression de « pain broyé », appliquée au pain azyme par Palissy, nous autorise, semble-t-il, à voir dans *alisum* une graphie relâchée de *allisum*, participe passif du verbe latin *allidere*, qui a précisément le sens de « broyer », c'est-à-dire à accepter l'étymologie proposée sans commentaire par le regretté professeur A.-G. Van Hamel dans le glossaire qui accompagne son édition des Poésies du Renclus de Moiliens ⁴.

1. *C. gl. lat.*, III, 597, 14.

2. *C. gl. lat.*, VII, 435, art. AZYMA.

3. Outre l'article ALIS de Godefroy, voir Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*, art. AGLISE, ALI et ALISE ; Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, art. ALIS ; DOTTIN, *Gloss. des parlers du Bas-Maine*, art. ALI, ALIZÉ et ALIZOUÉ. Le mot *alis* est aussi attesté en anc. provençal au sens « azyme » (E. Levy, *Prov. Suppl.-Wörterb.*, I, 51) ; mais il ne paraît pas avoir survécu dans nos patois méridionaux.

4. *Le Roman de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens*, p. 377. En dehors de la locution *pain alis*, l'adjectif *alis* signifie couramment en ancien

Il a paru dans la revue *Pro Alesia*, numéro d'août-septembre 1907, p. 209 et s., un intéressant article intitulé : *Le pain d'Alésia*, dont l'auteur est M. A.-J. Reinach, et qu'a bien voulu me signaler mon collègue à l'École des Hautes Études, M. Isidore Lévy. Je n'ai pas qualité pour apprécier le fond même de l'article, où le jeune savant cherche à établir que la ville d'Alésia a eu le monopole de la fabrication d'une sorte de pain sacré ; je ferai seulement trois remarques sur les vers que l'écolâtre Héric (mort en 880) a consacrés au nom même de la ville d'Alésia. Voici les quatre premiers, tels que les donne M. A.-J. Reinach :

Te quoque, Caesareis fatalis Alesia castris,
Haud jure abnuerim calamis committere nostris,
Quæ quod alas proprios præpingui paue colonos
Nominis adjectu quondam signata putaris.

A mes yeux, ces vers prouvent clairement :

- 1° Que le nom *Alesia* (peut-être dès l'origine *Alisia*) était déjà prononcé *Alise* dans la langue vulgaire au ix^e siècle ;
- 2° Que l'écolâtre Héric connaissait l'expression *pain alis* au sens de « pain azyrne »¹ ;
- 3° Que les beaux esprits du temps tiraient d'une coïncidence phonétique une étymologie sans valeur réelle du nom même de la ville d'Alise.

III

Dans trois recueils différents, le mot *osanna* est glosé d'une façon assez inattendue :

français « uni, poli, délicat », et s'applique presque exclusivement à la peau et à la taille. Ce sens, que Godefroy place en tête de son article *ALIS*, doit être considéré comme secondaire et dérivé du sens premier « broyé, serré, compact ».

1. Remarquez le rapport d'idée qui existe entre l'expression *praepinguis panis*, dont se sert Héric, et le terme *gras-cuit*, lequel désigne, dans la langue des boulangers, le pain qui n'a pas levé (Littré, art. *GRAS*, 23^e).

Osanna genus est ligni ¹.

Osanna genus ligni ².

La première de ces gloses se trouve dans le manuscrit 3321 du Vatican, écrit en onciales, probablement au VII^e siècle, ce qui lui assure une date relativement reculée.

Dans le *Thesaurus glossarum emendatarum*, M. Goetz sépare *osanna* « genus ligni » de *osanna* « salvifica », lequel remonte, comme on sait, par le grec ὡσαννά, à l'exclamation hébraïque *hoschiah-na*, l'*hosanna* de la liturgie chrétienne. Il reproduit, et par cela même il semble adopter l'hypothèse d'un philologue anglais, M. Nettleship, qui dénie à ces trois gloses concordantes toute valeur réelle. D'après M. Nettleship ³, ces gloses seraient issues de l'erreur de copiste connue sous le nom de « bourdon », erreur qui, comme on sait, a son point de départ dans la répétition du même mot, laquelle incite le scribe inattentif à sauter tout le texte qui se trouve entre les mots répétés. Le texte primitif devrait être ainsi rétabli :

Osanna genus [est hymni.

Ornus genus] est ligni.

Voilà qui est très ingénieux, mais très invraisemblable. Le plus ancien manuscrit (Vatic. 3321) contient effectivement, bien avant la glose qui nous intéresse, la glose : *Ornus genus arboris*. De même dans le manuscrit d'Erfurt, qui est plus récent, on lit *ornus genus ligni* à une place analogue. Il ne semble donc pas possible d'admettre une absorption de la glose *ornus* par la glose *osanna*. D'autre part, la formule : *osanna genus hymni* est invraisemblable ;

1. *C. gl. lat.*, IV, 134, 43 et V, 317, 19.

2. *C. gl. lat.*, V, 377, 34. M. Goetz aurait pu noter que cette glose a été transformée en « *osanna genus ligonis* » chez Papias (x^e siècle) : voir l'art. *OSANNA* de Du Cange.

3. *Journal of philology*, XIX, 192.

si l'auteur de la glose avait eu en vue un hymne débutant par l'exclamation *osanna*, il aurait mis « *hymnus quidam* » et non « *genus hymni* ».

Le plus sage est donc de s'en tenir à la lettre des manuscrits et de demander à l'histoire du terme liturgique quelques éclaircissements sur la pensée du glossateur.

Le mot *hosanna* a servi depuis une époque que je ne saurais préciser, mais qui est antérieure à Charlemagne, à désigner le dimanche qui précède les Pâques chrétiennes et que nous appelons couramment dimanche des Rameaux ¹ : la raison en est bien connue, et je n'ai pas à m'y arrêter. Il devait arriver fatalement que l'exclamation de joie *hosanna*, appliquée par une première extension au jour de fête où elle retentissait dans les cérémonies du culte, prît, pour le peuple, une nouvelle extension, et passât non seulement aux rameaux qui distinguent cette fête de toutes les autres, mais à la plante qui les produit : palmier, olivier, laurier, saule ou buis. Dans le nord de la Gaule, c'est essentiellement le buis qui a été et qui est encore mis à contribution pour la célébration de la fête des Rameaux, et par suite le buis a perdu son nom traditionnel pour prendre celui d'*osane* dans quelques cantons du Poitou et des provinces voisines ². La carte 186 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont nous apprend que ce mot, soit sous sa forme simple, soit sous sa forme dérivée *osanier*, est d'usage courant, au sens de « buis », dans toute la Vienne, dans le sud des Deux-Sèvres, dans l'ouest de l'Indre, dans le nord-ouest de la Creuse, dans le nord de la Haute-Vienne

1. On lit en effet dans le célèbre capitulaire *De Villis*, chap. 28 (éd. Boretius, t. I, p. 85) : « *Dominica in palmis quæ Osanna dicitur* ». Le témoignage d'Alcuin († 804) invoqué par Du Cange est sans valeur, car le *Liber de div. offic.* d'où il est tiré est une œuvre apocryphe du XII^e siècle.

2. Dès le moyen âge, on emploie *crux osannaria*, en français *crois osannière*, au sens de *crux buxata*, en français *crois boissiee*, croix ornée de buis. Voir à ce sujet une note de G. Paris dans *Hist. litt. de la France*; XXX, 229 ; cf. *Romania*, XXII, 264 (note de Delboulle sur *buisé*).

et de la Charente. Ailleurs, on appelle le buis *des pâques*, *des pâquettes*, *des rameaux*, *des rampans*, etc., d'après les noms mêmes donnés à la fête des Rameaux, et dont le dernier, sorte de pétrification de l'expression latine *ramos palmae* « rameaux de palmier », est un audacieux défi à la botanique.

Je crois donc que la glose *osanna genus est ligni* ne doit pas être corrigée : selon le pays d'origine du glossateur, on pensera qu'il a eu en vue le palmier, l'olivier, le laurier, le saule ou le buis, dont les rameaux étaient utilisés pour la célébration du dimanche dit *Hosanna*, et on saura peut-être gré à la sémantique d'avoir réprimé les excès de la critique verbale ¹.

1. D'après Du Cange (*Gloss. med. latin.*, art. DOMINICA OSANNA), le sens « rameau » appartiendrait à l'hébreu : « Porro dicuntur apud Hebræos *Osanna* termites *palmae*, oleave aut salicis alteriusve arboris, Græcis βάλαντα, quos quatiebant in honorem ejus cui pompa ducebatur, quod Græci dicunt κλάδους ἐπιστείεν ». Du Cange a raison, mais il s'agit de l'hébreu talmudique. Mon collègue, M. Isidore Lévy, a attiré mon attention sur l'art. HOSCHANA du *Neuhebr. und Chald. Wörterb.* de Jacob Levy (Leipzig, 1876, t. I, p. 461), où se trouve la confirmation de ce fait. Les Juifs ont donné le nom de *hoschana*, *hosiana* ou *hosana* à la branche de saule ou de myrte qui était particulièrement en usage dans les cérémonies religieuses du dernier jour de la fête des Tabernacles. Le judéo-allemand d'Alsace emploie encore aujourd'hui le diminutif *schânelich* dans ce sens. Ainsi, chez les Juifs et chez les Chrétiens, nous constatons parallèlement et indépendamment le même développement sémantique. C'est le cas de rappeler que dans la bouche du peuple des phrases entières peuvent servir à désigner certaines plantes : tout le monde connaît le *Ne m'oubliez pas* ou *Plus je vous vois, plus je vous aime* (*myosotis*), et quelques philologues savent qu'une espèce de champignons qui poussent très serrés porte dans le créole de l'île Bourbon le nom pittoresque de *Siquisé ma sèr* « excusez, ma chère » (A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, 2^e éd., p. 175, n. 7).